**DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 6 février 2025**

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

**Étaient présents :**

Les Adjoints : Norbert RIESTER, Anne DIETRICH

Les Conseillers municipaux : Caroline BAUMERT, Raphaël EDEL, Joseph EHRHART, Gwenn GAUDIN, Valérie HIRTZ, Dominique LEHMANN, Céline MASTRONARDI, Didier METZ, Maxime METZ.

Absents excusés : Élodie HESTIN, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ

Procurations : Élodie HESTIN à Caroline BAUMERT

Philippe SCHMITT à Didier METZ

Benoît SPITZ à Norbert RIESTER

Secrétaire de séance : le conseil municipal désigne, à l’unanimité, Didier METZ, comme secrétaire de séance.

**Adoption du compte rendu de la séance du conseil municipal du 20 janvier 2025**

*Le compte rendu est adopté à l’unanimité*

**Subvention aux associations locales**

Une subvention de 250 euros est allouée aux associations locales pour l’année 2025.

*Adopté à l’unanimité*

**Subvention à l’Association Foncière de Stotzheim**

Une subvention de 6 100 euros est accordée pour 2025 à l’Association Foncière de Stotzheim.

*Adopté à la majorité des voix*

*13 voix pour – 2 abstentions*

**Crédits de fonctionnement aux écoles et à la bibliothèque municipale**

Les crédits suivants ont été alloués pour l’exercice 2025 :

* Compte 6067, fournitures et livres scolaires : 2 500 euros
* Compte 64748, subvention coopérative école maternelle : 400 euros
* Compte 64748, subvention coopérative école élémentaire : 400 euros
* Compte 6065 : bibliothèque : 3 400 euros

*Adopté à l’unanimité*

**Présentation et vote du Compte Financier Unique 2024**

Le CFU 2024 est approuvé comme suit :

Section de fonctionnement :

Dépenses 812 327,43 €

Recettes 952 372,82 €

**Résultat comptable de l'exercice** **140 045,39 €**

Section d'investissement :

Dépenses 731 240,33 €

Recettes 887 503,97 €

**Résultat de financement** **156 263,64 €**

*Adopté à l’unanimité*

*Le Maire a quitté la salle et n’a pas participé au vote*

**Formation des élus locaux et fixation des crédits**

Le Conseil municipal alloue une enveloppe budgétaire de 2% du montant des indemnités des élus pour l’exercice 2025.

*Adopté à l’unanimité*

**Fongibilité des crédits**

Le Maire est autorisé pour l’exercice 2025 à procéder à des mouvements de crédits dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune de ces sections.

*Adopté à l’unanimité*

**Dépenses « Fêtes et cérémonies » à imputer au 6232**

Les dépenses imputées au compte 6232 « Fêtes et cérémonies » sont définies pour le Budget Primitif 2025.

*Adopté à l’unanimité*

**Affectation du résultat d’exploitation 2024**

Le Conseil municipal décide d’affecter les résultats comme suit :

Affectation au compte 1068 : 140 045,39 €

Report en investissement (recettes) au compte 001 : 156 263,54 €

*Adopté à l’unanimité*

**Présentation et vote du Budget Primitif 2025**

Le Budget Primitif 2025 est approuvé comme suit :

Recettes de fonctionnement 981 823,11 Euros

Recettes d’investissement 744 000,00 Euros

**Total des Recettes 1 725 823,11 Euros**

Dépenses de fonctionnement 981 823,11 Euros

Dépenses d’investissement 744 000,00 Euros

**Total des Dépenses 1 725 823,11 Euros**

*Adopté à l’unanimité*

**Personnel : mise à jour du tableau des effectifs**

Le Conseil municipal prend acte du tableau présenté et des suppressions de postes proposés suite aux évolutions de carrière et autorise le Maire à saisir le Comité Social Territorial du Centre de Gestion du Bas-Rhin pour avis.

*Adopté à l’unanimité*

**Création d’emplois saisonniers**

Le Conseil municipal décide de créer deux emplois saisonniers pour la saison estivale, un en juillet et un en août.

*Adopté à l’unanimité*

**Mise en place de protection anti-intrusion au terrain de football**

Le Conseil municipal décide de solliciter des devis pour la mise en place de blocs en granit scellés dans le sol, de solliciter une aide de la RÉGION dans le cadre du pacte pour les ruralités, au taux de 50% et autorise le Maire à déposer la demande d’urbanisme nécessaire pour ces travaux.

*Adopté à l’unanimité*